

Suite à plusieurs appels de collègues des collèges sur la récupération de la demi-journée accordée pour les vœux du Président.

L'application faite l'année précédente est toujours en vigueur, faute de mieux, à savoir une récupération dans le mois en cours.



DIRECTION DU PERSONNEL  
Pôle Ressources Humaines  
Sous-Direction carrière,  
rémunération et organisation  
Service gestion transversale  
Dossier suivi par : M.L. Guyader

Tél. : 02.35.03.55.77 ou 20.55.77

Fax : 02.35.03.54.50

E.mail : marie-leone.guyader@cg76.fr

Date : 4 JAN. 2011

## Note de service

De : Monsieur Philippe PARLANT-PINET, Directeur Général Adjoint des Services – Pôle Ressources Humaines

Sous couvert de Monsieur le Directeur Général des Services, de Monsieur le Directeur de Cabinet et Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux Adjointes des Services

A l'attention de  
Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de Service

Objet : Présentation des vœux

**Contexte** : Présentation des vœux le 13 janvier 2011

**Objet de la note** : Autorisation d'absence exceptionnelle

Au nom de l'ensemble des personnels des services départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services présentera les vœux de la Collectivité à Monsieur le Président du Département, le jeudi 13 janvier 2011 à 13 heures à l'Hôtel du Département.

Afin de permettre au plus grand nombre de participer à cette manifestation, une autorisation d'absence exceptionnelle d'une demi-journée sera accordée à cette occasion. Ceux qui ne pourraient être présents, pour raison de service, bénéficieront d'une demi-journée de récupération à poser au cours du mois de janvier.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information aux agents relevant de vos directions et services.

Le Directeur Général Adjoint des Services  
Pôle Ressources Humaines

Philippe PARLANT-PINET